

C.F.B.S. (blended learning)

Titre(s) visé(s)

– Attestations de formation menant au certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) :

- Attestation de formation aux techniques individuelles de survie (TIS).
- Attestation de formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI).
- Attestation de formation aux premiers secours élémentaires (EM1).
- Attestation de formation à la sécurité des personnes et responsabilités sociales (SPRS).

Texte(s) de référence

– Arrêté du 26 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité.

– Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté modificatif du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

– Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

– Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, le-la stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

- de prendre les mesures nécessaires en cas d'abandon du navire, d'utiliser et de mettre en pratique les différentes techniques individuelles de survie en mer permettant de faire face à ce type de situation (TIS),
- de réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à tous types de situations d'urgence incendie et de lutter plus efficacement contre un incendie à bord (FBLI),
- de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord, d'activer et de participer à une consultation télémédicale de niveau 1 avec le CCMM de Toulouse, de procéder à une aide médicale en mer, d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord (PSE=EM1),
- de mettre en application les procédures d'urgence, de prendre les précautions nécessaires en matière de prévention de la pollution du milieu marin, d'observer des pratiques de travail plus sûres, de contribuer à une communication plus efficace et au maintien de bonnes relations à bord, de prendre les mesures qui s'imposent en cas de fatigue et ce, par une meilleure compréhension des dangers et risques, une meilleure connaissance des procédures, de la réglementation, des droits et obligations de chacun ... (SPRS).

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

– Toute personne dont le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) est requis.

– Une attestation de visite médicale (- de 1 an) valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation.

– Les candidat-e-s déjà titulaires d'un PSC1 (de – 1 an) pourront être dispensé-e-s de 7h de formation à la seule condition de présenter l'attestation originale correspondante.

– Formation nécessitant un équipement informatique (PC) et une connexion Internet H.D.

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

- Avoir suivi l'ensemble des U.V. (sauf exception*).
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- 32h dont, 33h30 de formation théorique et 18h30 en e-formation (e-learning).
- Evaluation de la pratique réalisée en continue, pour les U.V. concernées. Evaluation de la partie théorique, à l'écrit, via un QCM. L'attestation CFBS n'est délivrée qu'à la condition d'avoir satisfait à l'ensemble des évaluations.
- Certificat soumis à une revalidation quinquennale.
- Stage INTER ou INTRA (sur demande).

* Pour être dispensé du suivi d'une des U.V. composant le module CFBS, il faut être titulaire de l'attestation correspondante et pouvoir justifier de la validité de cette dernière.

Intervenant(s)-(es) de 6 unités de valeurs (U.V.) avec apports théoriques (32 h 30) et pratiques (18 h 30) selon U.V. (exercices, simulations, jeux de rôle ...) auxquelles s'ajoutent 1 h d'évaluation.

- Formateurs-trices, infirmiers-ères ou médecins habilité-e-s (EM1).
- Mode présentiel : Formation dispensée en centre de formation, dans différentes salles de cours et locaux concernés. Salle équipée de matériel médical, bancards, trousse de premiers secours, mannequins ... (EM1), salle équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques en présentiel, bâtiment feu ou caissons pour les exercices de lutte incendie [FBLI] et milieu mer pour les exercices techniques de survie [TIS].
- Formateurs experts en formation sécurité, sécurité des personnes, préventions des risques et responsabilités sociales (SPRS).
- Formateurs anciens Sapeurs Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale (FBLI).
- Mode e-Learning : Formations à distance, assistées d'un ordinateur, via un accès Internet à la plateforme de formation 360 Learning suivies de chez soi, sur son lieu de travail ou sur site de **Cout, horaires, dates et sites de formation** modalité de formation fait l'objet d'un Procotole Individuel de Formation et doit être réalisée, impérativement, avant les cours de formation en présentiel.

- Nous consulter.
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation pratique.

Financement

Programme de la formation

- Nous consulter, diverses possibilités existent selon votre situation ou votre statut (demandeur-euse d'emploi, salarié-e, indépendant-e, autre cas...)

Md.	U.V.	Modalités	
		Hrs Face à face	Hrs E-learning
EM1	U.V. PSC1 - Premiers secours civiques de niveau 1	7 h	-
	U.V. HPR - Hygiène et prévention des risques	3 h	-
(Médical 1)*	U.V. AMMCT 1 - Aide médicale en mer, téléconsultation médicale	1 h	-
	U.V. SPRS - Sécurité des personnes et responsabilités sociales	2 h	6 h
	U.V. TIS - Techniques individuelles de survie	7 h	8 h
	U.V. FBLI - Formation de base à la lutte contre l'incendie	13h30	4h30
	Evaluation 4 évaluations écrites QCM (EM 1/SPRS/TIS/FBLI)	**	-
Total heures stagiaire		33h30	18h30

